



## Remboursement trop perçue AAH

Par **TotoLeMarseillais**, le 16/12/2021 à 13:07

Bonjour

La CAF m'a notifié par RAR une mise en demeure pour un paiement de 4233 € pour un trop-perçu sur une période du 12 2019 au 06 2020 de mon AAH .

J'aurais eu un courrier me le signalant le 15.01.2020.

J'ai un mois pour payer ou elle transmet au service contentieux de la CAF.

J'ai aussitôt fait un RAR leur demandant une explication sur ce trop-perçu et le courrier du 15.01.2020 car je n'avais rien reçu .

Ni un RAR, un mail ou un courrier dans mon espace CAF.

J'ai bien compris que j'avais 2 mois pour saisir la commission de recours à l'amiable.

Mais puis je le faire avant la réponse de la CAF( qui sûrement ne viendra pas ou après les deux mois !!! ) ou j'attends sans dépasser le délai des 2 mois ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **youris**, le 16/12/2021 à 13:34

Bonjour,

avez-vous déménagé pendant cette période, ce qui pourrait expliquer le fait que vous n'avez pas eu connaissance du courrier de la CAF en date du 15.02.2020 ?

vous pouvez consulter ce lien :

[votre-dette-envers-la-caf-tout-ce-qu-il-faut-savoir](#)

salutations

Par **TotoLeMarseillais**, le 18/12/2021 à 08:20

Bonjour

Non pas de déménagement

Merci